

Séjour court

Indépendant d'un accueil de loisirs

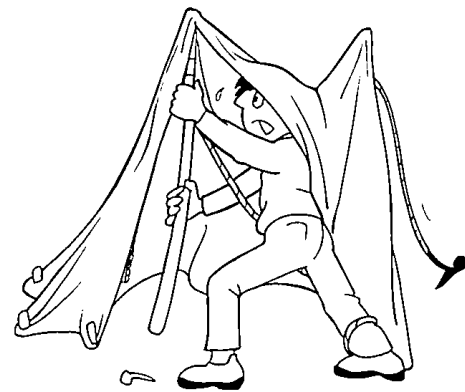
- Au moins 7 mineurs.
- De 1 à 3 nuits maximum.
- L'effectif d'encadrement ne peut être inférieur à 2 personnes.
- Pas d'obligation de qualification de l'équipe d'encadrement.

Activité accessoire d'un accueil de loisirs

- Au moins 7 mineurs. Ces enfants sont inscrits et fréquentent l'accueil de loisirs.
- De 1 à 4 nuits maximum en dehors d'une famille.
- Le directeur de l'accueil de loisirs désigne une personne majeure responsable du séjour court.
 - Attention le directeur délègue ses fonctions mais pas ses responsabilités.
- Des membres de l'équipe pédagogique de l'accueil de Loisirs encadrent le séjour court.
- Au minimum deux personnes même si le nombre d'enfants est réduit.
- Les conditions d'encadrement sont les mêmes que celle de l'accueil de loisirs.
- Le séjour court fait parti du projet pédagogique de l'accueil et doit être mentionné dans ce dernier.

Le directeur de l'accueil de loisirs fournit et vérifie les moyens matériels et humains nécessaires pour contribuer à la sécurité et à l'hygiène des mineurs accueillis pendant le séjour.

La préparation



Le séjour court est une activité à part entière qui doit être largement préparée en amont.

- **Qui** part? Quels enfants (quel âge?) Qui encadre
Attention, certains animateurs (trices) ne sont jamais partis en camping et n'ont donc aucune expérience dans ce domaine. Le directeur(trice) devra être vigilant à mixer les équipes tant au niveau du genre que des compétences. Il est responsable du choix du personnel qu'il envoie en camping.
- **Combien** d'enfants? Attention de ne pas transformer cette expérience en galère parce que le nombre d'enfants est trop nombreux.
- **Pourquoi** partir? Dans quel but, quels objectifs? Faire obligatoirement le lien avec le projet pédagogique.
- **Qui organise** (uniquement les animateurs ou participation des enfants et des jeunes)?
Comment impliquer les jeunes en fonction du projet pédagogique?
- **Quelle gestion** sur place (traiteur/ auto gestion)
- **Quel coût?**
- Partir **où? Comment** (transport)? Le choix du lieu va dépendre:
 - Du projet pédagogique de l'accueil
 - Du nombre et de l'âge des enfants
 - L'aménagement du lieu d'accueil
 - L'éloignement du lieu d'implantation de l'accueil de loisirs. (même département ou département limitrophe afin que le directeur puisse se rendre rapidement sur le séjour).
 - Les prévisions météorologiques annoncées
- **Vérification du matériel** et montage des tentes avant de partir afin de vérifier si elles sont toutes en bon état et que les enfants, les jeunes et parfois l'animateur apprennent à les monter et les ranger...

Quand le lieu est déterminé une visite s'impose afin de vérifier:

- Si le terrain est adapté (terrain plat, ombragé, à l'abri du vent et éloigné de toutes sources de nuisance (poubelles, sanitaires...) et surtout ne présentant pas de danger particulier (inondation, risque d'incendie, glissement de terrain...).
- Prendre connaissance de l'existence ou pas d'arrêté préfectoral concernant ce lieu. (Concernant les interdictions de feu par exemple, une interdiction de baignade...)
- Si les moyens de communication sont utilisables.
- Si le lieu dispose de sanitaires propres et en nombre suffisant. S'il s'agit d'un camp en autonomie prévoir des aménagements mobiles où l'intimité de chacun est préservée.
- S'il est possible, en cas d'intempéries, de s'abriter dans un espace sécurisant en dur.
- Si le lieu possède un point d'eau potable par branchement au réseau public proche et accessible.
- Si le lieu est facilement accessible par les secours.
- Si le séjour court a lieu dans un camping, il est important d'aller se présenter avant la venue du groupe afin de connaître les règles de vie du camping et de savoir sur quelle partie du camping le groupe sera positionné.

En effet souvent pour ne pas que les groupes gênent les autres résidents et vacanciers ils sont mis à l'écart (au fond, voir tout au fond du terrain). Ceci peut poser problème par rapport à la proximité des sanitaires, la visibilité du terrain.

- Faire avec les enfants la **liste des affaires à emporter**. Demander aux parents de prévoir une tenue de rechange qu'ils prendront soin de mettre dans un sac plastique afin de la protéger de la pluie et de l'humidité. Ainsi que deux serviettes de toilettes. Ne pas oublier la crème solaire, un chapeau, des lunettes et une lampe de poche.
- Demander aux parents d'identifier au maximum les affaires de leur enfant (il existe des marqueurs vêtements pour mettre les initiales sur les étiquettes des vêtements).
- Prévoir une réunion d'information pour renseigner les parents sur le déroulement du séjour. (cela permet souvent de les rassurer...un peu).
- La veille du départ prendre soin de consulter les bulletins météorologiques

• **Répondeur population préfecture: 03.24.59.67.98 (consultation des alertes météo)**

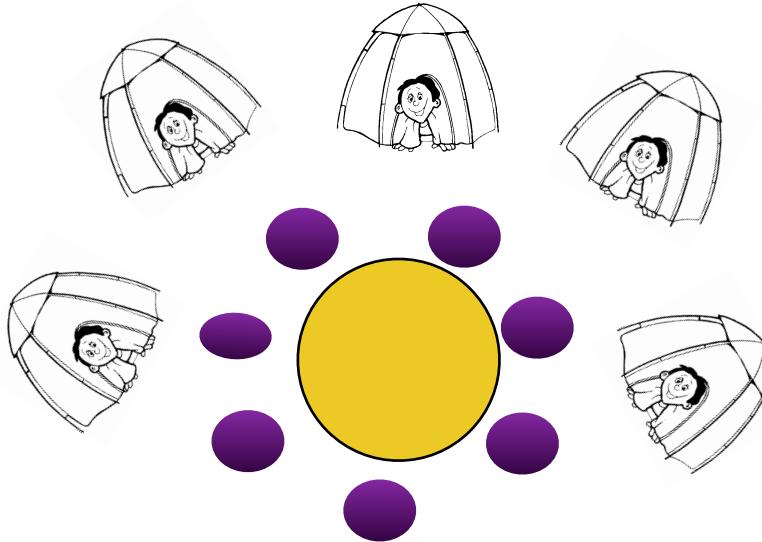
Documents administratifs qui doivent être présents sur le séjour

- Copie du récépissé de déclaration d'ouverture de l'accueil de loisirs
- Projet pédagogique de l'équipe
- Liste des mineurs accueillis
- Attestation d'assurance
- Dossier des personnels:
 - Copie des diplômes des encadrants
- Dossier comprenant les informations d'ordre médical (fiches sanitaires des mineurs)
- Certificats médicaux de non contre indication à la pratique de(s) l'activité(s) physique(s) pratiquée(s) lors du séjour court.
- Cahier d'infirmier
- Les menus

• **Choisissez de fonctionner par petits groupes: exemples**

• **Un groupe chargé du montage des tentes.**

- Privilégiez une installation en cercle avec les ouvertures des tentes donnant à l'intérieur du cercle



Il est préférable que les tentes soient équipées d'un sol étanche aux eaux de ruissellements et à l'humidité des sols.

Rappel: non mixité dans les lieux de couchages pour des enfants de 6 ans et plus. Prévoir une tente infirmerie est vivement conseillé; tente exclusivement affecté à cet usage et permettant d'assurer des soins et d'isoler les malades avant leur évacuation éventuelle.



- **Un groupe chargé de l'aménagement général du campement** (placement de la corde a linge, de l'espace restauration (tente, table, banc ou aménagement au sol)...
- **Aménagement de l'espace sanitaire et douches** si vous n'êtes pas en camping(attention de toujours préserver l'intimité de chacun) et de l'espace restauration. Il est préférable d'avoir un lieu dédié à la préparation des repas et au stockage des aliments. Penser à mettre une grande bâche plastique au sol pour protéger l'environnement des poussières et de l'humidité.

- Une fois le campement installé effectuer avec le groupe **une visite des lieux** pour chacun puisse apprendre à se repérer. Il est également conseillé de faire cette visite la nuit.
- Élaborer avec le groupe les **règles négociables et non négociables et définir ensemble du fonctionnement du séjour (il est même préférable d'en avoir discuté avant le départ)**

Recommandations concernant les repas.

- **Les plans de travail** doivent être parfaitement propres et facilement lavables (éviter le plan de travail en bois, privilégier l'utilisation de toile cirée blanche de préférence). Penser à mettre une grande bâche plastique au sol pour protéger l'environnement des poussières et de l'humidité.
- Penser à prendre des **chiffons propres et secs** pour la vaisselle + bassines et éponges dédiés à cet effet. Faites de préférence et dès que ceci est possible la **vaisselle à l'eau chaude**. Utiliser un savon biodégradable si vous faites cette vaisselle hors structure adaptée.
- Penser à prendre des **géricanes d'eau**.
- **Conditions de transport des denrées périssables**. Ce transport doit se faire rapidement. Pensez à vous munir de glacières équipées de plaques eutectiques de manière à respecter la chaîne du froid. En l'absence de cette précaution indispensable, les produits doivent être consommés immédiatement après leur achat.
- Faire très attention aux dates limites de consommation à l'achat.
- **Conservation des denrées:**
 - Soit posséder un frigidaire (munir ce dernier d'un thermomètre intérieur: de 0° à 4°maxi)
 - Soit posséder des glacières (plaques eutectiques ou glacière électrique). Attention ces dernières doivent également être munies de thermomètre).
 - Dans le cas de séjour itinérant il convient de faire les courses au fur et à mesure des repas et de préparer et consommer immédiatement.
 - Les fruits et légumes doivent être séparés des autres aliments s'ils sont conservés au froid.
 - Le pain doit être protégé par un sac à pain en plastique ou en papier devant être changé régulièrement.
 - L'épicerie est entreposée dans un endroit clos réservé à cet usage (ex: cantine en fer).
- **Manipulations:**
 - Le personnel encadrant devra connaître et transmettre les règles d'hygiène élémentaires:
 - Avant toute manipulation, bien se laver les mains avec du savon liquide et se les essuyer avec du papier à usage unique.
 - Les repas doivent être préparés peu de temps avant leur consommation.
 - Les fruits et légumes doivent être soigneusement lavés.
 - Dans la mesure du possible gardez pendant 5 jours une partie des repas élaborés sur place (environ 100g de chaque préparation)
 - Veiller au nettoyage des mains des enfants avant de passer à table.
 - Nettoyer la vaisselle, de préférence à l'eau chaude, dans une bassine réservée à cet effet, essuyer avec un chiffon propre, ou laissez égoutter. Rangez la vaisselle dans des cantines propres.
 - Bien gérer les repas pour ne rien conserver d'un repas sur l'autre. **Les restes doivent être systématiquement jetés.**

Que faire en cas de toxi-infection alimentaire collective (TIAC)?

Une TIAC doit être suspectée lors de la survenue d'autres moins deux cas groupés à symptomatologie digestive survenant après la prise d'un repas.

Conduite à tenir:

- Faire appel à un médecin ou service de secours et avertir l'organisateur.
- Prévenir immédiatement les services de la DDCSPP (service sécurité sanitaire de l'alimentation ou service jeunesse et sports et vie associative).
- Garder au frais les plats témoins (de 0° à 4 °).

Préparation des couchages et sécurité affective

La préparation matérielle de la tente est importante:

- Aération des duvets durant la journée
- Rangement des affaires personnelles
- S'assurer que chaque enfant possède une petite lampe de poche. Cela le rassurera. Ne pas oublier que c'est souvent la première fois que l'enfant ou le jeune dort sous tente. L'appréhension de cet nouvel environnement n'est pas toujours aisée et doit être facilitée par l'équipe d'encadrant. Pour cela il est parfois judicieux d'effectuer une animation sur les bruits de nuit afin de lever les angoisses dues aux bruits nocturnes.
- Petit conseil: achat de petites lampes solaires que l'on plante à proximité des toiles de tentes.

Au moment du coucher:

- L'animateur vérifiera le montage de la tente
- Que les enfants sont bien en pyjama
- Vérifiera que l'ensemble du groupe a bien en tête la démarche à suivre en cas de soucis durant la nuit (où est la tente des animateurs).

La gestion du linge et de l'hygiène corporelle.

- L'équipe s'assurera que:
 - Chaque enfant possède le minimum de vêtements pour se changer régulièrement.
 - Que le linge propre n'est pas mélangé avec le linge sale
 - Qu'un lieu pour faire sécher le linge est organisé.
 - Que l'enfant et le jeune se lavent quotidiennement.
 - Que l'enfant (surtout les plus jeunes) sont à l'aise pour se laver.

Au départ

Allez dire au revoir!!!! Prévenez de votre départ

Assurez vous que vous laissez l'endroit aussi propre que vous l'avez trouvé!!!!
Assurez vous que les enfants et les jeunes ne repartent pas avec un sac "dévasté"..
Assurez vous que les tentes et le matériel sont correctement rangés.

Après séjour

En dehors du rangement un **BILAN EST INDISPENSABLE (évaluation des objectifs pédagogiques)**